



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal d'Essé s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 23 février 2018, sous la présidence de M. Joseph GESLIN, Maire.

Date de la convocation : 19 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. GESLIN Joseph, Maire, Mmes : CHANTEUX Christelle, GOMMELET Florence, HORTANCE Annick, RIVOIRAS Danièle, SAULNIER Yvette, MM : CHAUVEAU Guillaume, GESLIN Christophe, GILHODES Frédéric, GOUBA Ismaël, LEBLOND Jérémy

Absents représentés : Mme LORON Jeanne à Mme HORTANCE Annick – Mme ROYAUX Sonia à M. GESLIN Joseph

Absent : M. OURY Sylvain

M. Jérémy LEBLOND est arrivé au début de la délibération n°2 et M. Christophe Geslin est arrivé au début de la question n°3.

Secrétaire de séance : Mme Annick HORTANCE

FINANCES – Dépenses d'investissement avant vote du budget

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer l'article L 1612-1 du CGCT, pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 90 000 €,
- d'affecter ce montant à l'opération n°24 « Bibliothèque ».

FINANCES – Subventions 2018 école Saint-Antoine

Mme Yvette SAULNIER, présidente de l'OGEC, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer un forfait définitif pour l'année scolaire 2017-2018 d'un montant de 885 € par élève de classes maternelles soit 75 % du CMD, soit pour 27 élèves un montant total de 23 895 €,
- de verser à l'AEPEC de l'école privée Saint-Antoine, pour l'année scolaire 2017-2018, 23 895 € au titre de la participation aux charges de fonctionnement des classes de maternelle, 7 426 € pour les frais de cantine et 150 € pour l'Arbre de Noël.

FINANCES – Dépenses à imputer au compte 6232

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la liste de dépenses présentées par M. le Maire comprenant des dépenses ayant trait aux festivités et cérémonies, des présents (cadeaux, gerbes, bouquets, médailles...), les frais de SACEM, la location de matériel, les frais de publicité...

PERSONNEL – Modification tableau des effectifs

Vu la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification du tableau des effectifs suivante :

Nb	Date	Suppression de postes		Création de postes	
1	01/03/2018	Rédacteur principal 2ème classe	35:00	Rédacteur principal 1ère classe	35:00
1	01/06/2018	Adjoint technique principal 2ème classe	35:00	Adjoint technique principal 2ème classe	35:00

URBANISME – Acquisitions foncières parcelles section C n°1103 et 389

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter l'avis du service des domaines dans le cadre d'une éventuelle acquisition de ces parcelles afin de revitaliser le centre-bourg,
- d'autoriser M. le Maire à poursuivre les négociations avec le propriétaire.

Questions diverses

Informations diverses

Sensibilisation à la thermographie dans la commune d'Essé : réunion de restitution à l'attention de **tous les habitants jeudi 15 mars 2018 à 20h30 à la salle des fêtes**

Parcours du Cœur : manifestation pour sensibiliser la population aux risques des maladies cardio-vasculaires, organisée **samedi 12 mai 2018 à Essé (salle de sports et terrain de foot) de 10h à 18h**. De **nombreuses activités** (enfant/adulte/famille) seront proposées. La restauration sur place est prévue par les professionnels locaux.

SIBVS (Syndicat intercommunal du Bassin Versant de la Seiche) Inventaire des zones humides : enquête close

SPANC (Service public d'assainissement non collectif) : contrôles en cours sur la commune

Prochaines réunions :

Sensibilisation à la thermographie : Réunion publique jeudi 15 mars 2018 à 20h30 à la salle des Fêtes d'Essé

Commission Communication : vendredi 9 mars 2018 à 20h30

Bibliothèque : mardi 20 mars 2018 à 14h30

Commission Finances : lundi 26 mars 2018 et jeudi 29 mars 2018 à 20h

Conseil Municipal : vendredi 6 avril 2018

A Essé, le 26 février 2018

Le Maire,
Joseph GESLIN